



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement

Distr.
RESTREINTE

UNEP/IG.23/6
17 février 1981

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Deuxième Réunion des parties contractantes
à la Convention pour la protection de
la mer Méditerranée contre la pollution et
aux protocoles y relatifs et Réunion
intergouvernementale des Etats côtiers
de la Méditerranée chargée d'évaluer l'état
d'avancement du Plan d'action

Cannes, 2-7 mars 1981

RECOMMANDATIONS DU DIRECTEUR EXECUTIF CONCERNANT LES ACTIVITES
A ENTREPRENDRE DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE
POUR LA PERIODE TRIENNALE 1981-1983 ET COUT DE CES ACTIVITES

GE.81-00626

I. Introduction

1. Un certain nombre de réunions d'experts et de consultations interinstitutions organisées en 1980 ont proposé un programme de travail pour 1981-1983 chacune dans son ressort. Le programme a été revu à une réunion d'experts du financement et de la programmation qui s'est tenue à Genève du 26 au 30 janvier 1981. Les experts ont estimé que le budget envisagé pour 1981-1983 devrait être établi sur la base ci-après :

1981 = contributions de 1980 avec croissance nominale 0
1982 = croissance nominale de 15 % par rapport à 1981
1983 = croissance nominale de 15 % par rapport à 1982

2. Ayant examiné le rapport de la Réunion d'experts, le Directeur exécutif a noté que rien n'y indiquait quels éléments de programme il fallait supprimer ou différer pour diminuer les coûts de plus de 50 %. Au contraire, le programme, tel qu'il a été soumis, aurait été appuyé et, dans certains cas, des crédits avaient été demandés pour de nouvelles activités.

3. Dans ces conditions et sachant les Parties contractantes soucieuses d'économiser au maximum, le Directeur exécutif a procédé à une révision du programme, qui a abouti à une réduction de 30 % des propositions initiales.

4. Son premier critère a consisté à prendre pour base les niveaux de dépense antérieures du PNUÉ et d'y ajouter un pourcentage donné. En deuxième lieu, il a retenu, pour chaque activité, un minimum d'appui en rapport avec les objectifs. Son troisième critère était qu'il fallait maintenir l'élan pris par la coopération active dans la Méditerranée. Si des activités essentielles comme la gestion scientifique, juridique ou écologique, devaient s'arrêter quelque temps, il faudrait recommencer tout le travail laborieux qui avait permis de construire les réseaux et de soutenir l'intérêt.

5. Compte tenu de ce qui précède, le budget proposé est le suivant :

	<u>1981</u>	<u>1982</u>	<u>1983</u>
PNUE	300,0	100,0	100,0
Communauté économique européenne	40,0	400,0	400,0
Arriérés de paiements des gouvernements	860,0	-	-
Nouvelles contributions des gouvernements	2 800,0	3 920,0	4 508,0
Augmentation annuelle	+ 75 %	+ 40 %	+ 15 %
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	4 000,0	4 420,0	5 008,0
Montant déjà engagé	557,0		

6. La ventilation des contributions des gouvernements conformément au barème des contributions approuvé est indiquée dans l'annexe I.

7. Le budget envisagé au paragraphe 5 peut financer un programme de 4 100 000 dollars en 1981, 4 700 000 dollars en 1982 et 4 800 000 dollars en 1983, avec une marge minimale d'engagements à longue échéance. Le Directeur exécutif pense que ce programme est constructif, financièrement réaliste et apte à servir les objectifs du Plan d'action pour la Méditerranée. Il espère vivement que les gouvernements pourront donner leur aval ou indiquer clairement quels éléments il conviendrait de supprimer ou de différer.

II. Programme de travail et budget

SECTION I

Chapitre 1 - Coordination

(Appui au programme, y compris coordination globale, questions juridiques, formation, traitement des données et information)

	m/t	1981	m/t	1982	m/t	1983
<u>Personnel</u>						
Coordonnateur D-1	12	88,4	12	91,0	12	97,8
Administrateur adjoint de programmes (Spécialiste des sciences marines) P-2	6	20,0	-	-	-	-
Spécialiste (hors classe) des sciences marines P-5	8	49,5	12	76,2	12	78,5
Spécialiste du traitement des données P-2/3	8	34,1	12	53,1	12	54,6
Fonctionnaire d'administration P-2/3 1/	9	-	12	-	12	-
Juriste P-5	-	-	12	57,5	12	58,2
Administrateur de programmes (économiste) P-3	6	27,9	12	57,5	12	59,2
Agent des services généraux 2/	48	130,0	12	134,0	12	138,0
Total		350,0		469,3		485,3

1/ Rémunéré sur les fonds d'appui au programme.

2/ Un assistant administratif rémunéré sur les fonds d'appui au programme.

Consultants	30,0	32,4	35,0
Voyages	32,0	35,0	40,0
Equipement	10,0	10,8	11,6
Loyer	24,0	25,9	28,0
Téléphone et télex	22,0	23,7	25,6
Location terminaux : télex, machine "Vylbur" pour la documentation et machines à photocopier	40,0	43,2	46,6
Documentation	10,0	10,0	10,0
Divers	11,0	11,9	12,8
Participation aux frais de l'Office des Nations Unies à Genève <u>1/</u>	(38,0	41,0	44,3)
Formation (4 stagiaires par an à raison de 2 m/t chacun)	22,0	22,0	22,0
Traitement des données (voir UNEP/IG.23/8)	135,0	88,0	94,0
Information	5,0	10,0	10,0
Total partiel	691,0	782,2	818,8

1/ A imputer sur les frais généraux.

Frais de transfert
Différence de coûts entre Genève et Athènes, Barcelone, Monaco
(en milliers de dollars E.U.)

	Athènes			Barcelone			Monaco		
	1981	1982	1983	1981	1982	1983	1981	1982	1983
1. Différence entre les salaires	-	7,1	(6,9)	-	11,5	(3,4)	-	84,3	74,1
2. Coûts relatifs au transfert du personnel	152,0	-	-	86,0	-	-	76,0	-	-
3. Transport de matériel de bureau et de dossiers	13,0	-	-	8,0	-	-	6,0	-	-
4. Achat de mobilier de bureau	25,0	-	-	25,0	-	-	25,0	-	-
5. Réduction des coûts de location des bureaux	(25,9)	(25,9)	(28,0)	-	(25,9)	(28,0)	-	(25,9)	(28,0)
TOTAL	190,0	(18,8)	(34,9)	119,0	(14,4)	(31,4)	107,0	58,4	46,1

Note : On trouvera, dans l'annexe II, les derniers renseignements reçus des pays d'accueil envisagés.

Chapitre 2 - Coût des réunions

	<u>1981</u>	<u>1982</u>	<u>1983</u>
1981			
i)	Réunion d'experts chargés d'évaluer la phase pilote du programme MED POL et d'établir un programme à long terme de surveillance continue et de recherche en matière de pollution dans la Méditerranée, Genève, 12-16 janvier 1981	30,0	
iii)	Deuxième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs et Réunion intergouvernementale des Etats côtiers de la Méditerranée chargée d'évaluer l'état d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée, Cannes, 2-7 mars 1981	100,0	
iv)	Réunion d'experts gouvernementaux chargés d'établir le projet final du protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée, septembre/octobre 1981	30,0	
v)	Comité d'experts chargés d'étudier les méthodes alternatives relatives à la gestion du Fonds d'affectation spéciale, 1981	30,0	
1982			
vi)	Comité d'experts chargés d'étudier la possibilité de créer un fonds interétatique de garantie pour la zone de la mer Méditerranée, 1982		32,4
ix)	Conférence diplomatique pour l'adoption d'un protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée, mars/avril 1982		108,0
x)	Première Réunion d'experts sur la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique, 1982		32,4
vii)	Réunion d'experts/groupe de travail chargé d'examiner le protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs, 1982		32,4

	<u>1981</u>	<u>1982</u>	<u>1983</u>
1983			
xv) Troisième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs et réunions intergouvernementale des Etats riverains de la Méditerranée chargée d'évaluer l'état d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée, 1983			116,0
xi) Réunion d'experts sur la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol, 1983			35,0
xiii) Deuxième Réunion d'experts sur la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique, 1983			35,0
xii) Réunion d'experts/consultations sur la pollution causée par les rejets des navires, 1983			35,0
Total	190,0	205,2	221,0
Consultations/Groupe spécial d'experts	10,0	10,8	11,6
Coûts du transfert de personnel de conférence depuis l'Office des Nations Unies à Genève	200,0	216,0	232,6
	-	85,0	91,8
	200,0	301,0	324,4

Chapitre 3 - MED POL : Surveillance continue et activités de soutien

	1981	1982	1983	Total	Organisations participantes
A. Surveillance continue et activités de soutien indispensables à sa réalisation, y compris la mise au point de méthodes					
a) Surveillance continue des sources (par. 12 à 14)	30	40	20	90	OMS
b) Surveillance continue des eaux côtières (par. 15 à 20)	180	261	209	650	FAO, OMS, UNESCO
c) Surveillance continue des zones de référence (par. 21 à 24)	81	117	112	-	AIEA, COI
d) Surveillance continue de l'atmosphère (par. 25 à 29) 1/	-	-	-	-	OMM
e) Mise au point de techniques d'échantillonnage et d'analyse (par. 42a)	55	80	55	190	OMS, FAO, OMM, UNESCO
f) Mise au point de la présentation des rapports (par. 42b)	10	20	10	40	PNUE et quelques autres organisations
g) Traitement des données (par. 35 à 39) 2/	-	-	-	-	PNUE
h) Aide aux participants : entretien, étalonnage comparatif et programme de contrôle de la qualité (par. 43 à 53) 3/	148	163	155	466	AIEA, COI, OMS
Total partiel	504	681	561	1 746	

Chapitre 4 - MED FOL : Etudes relatives aux normes et aux critères

	1981	1982	1983	Total	Organisations participantes
B. Etudes nécessaires pour élaborer les fondements scientifiques des normes et des critères					
i) Elaboration des fondements scientifiques des critères de qualité de l'environnement (par. 42c)	134	200	165	499	FAO, OMS
j) Etudes épidémiologiques (par. 42d)	65	55	42	162	OMS
k) Directives et critères concernant l'application de l'article 7 du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique (par. 42e)	67	80	80	227	OMS
l) Traitement des données (par. 35 à 39) 2/	-	-	-	-	PNUE
m) Aide aux participants (par. 43 à 53) 4/	-	-	-	-	PNUE et autres
Total partiel	266	335	287	888	

Chapitre 5 - MED POL : Recherche

	1981	1982	1983	Total	Organisations participantes
C. Recherches et études indispensables pour comprendre et maîtriser les processus de la pollution					
n) Processus océaniques (par. 42f)	-	27	33	60	UNESCO
o) Toxicité, persistance, bio-accumulation, caractère carcinogène et mutagénicité de certaines substances (par. 42g)	45	80	80	205	FAO
p) Eutrophisation et floraisons de plancton (par. 42h)	10	24	50	84	FAO
q) Modifications des écosystèmes (par. 42i)	24	54	51	129	FAO
r) Effets des pollutions thermiques (par. 42j)	-	10	18	28	FAO
s) Cycles biogéochimiques (par. 42k)	100	100	85	285	OMS, FAO, AIEA
t) Processus de transfert des polluants (par. 42l)	45	60	70	175	AIEA, UNESCO
u) Aide aux participants (par. 35 à 39) 5/	-	-	-	-	PNUE et autres
Total partiel	224	355	387	966	
TOTAL GENERAL	994	1 371	1 235	3 600	

*/ Les paragraphes auxquels il est renvoyé sont ceux de l'annexe IV du document UNEP/IG.23/INF.10.

1/ Dépenses comprises dans e).

2/ Coût indiqué à part (voir UNEP/IG.23/8).

3/ Le coût de la formation, des services d'experts, de l'équipement et du matériel est compris dans les rubriques a) à g).

4/ Dépenses comprises dans les rubriques i) à l).

5/ Dépenses comprises dans les rubriques n) à t).

Chapitre 6 - Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures

	1981	1982	1983
<u>Personnel de projet</u>			
Directeur	60 000	66 000	72 600
Expert technique	30 000	55 000	60 500
Chargé de l'information	9 200	10 100	11 100
Assistant technique	4 600	7 600	8 400
Directeur adjoint/administration	41 000	45 100	49 600
Consultant (2 m/t y compris voyage)	17 000	18 700	20 500
<u>Assistance administrative</u>			
Secrétaire bilingue	9 000	9 900	10 900
2 employés de bureau/dactylos/opér. téléx	14 000	15 400	16 900
Concierge	7 000	7 700	8 500
Deuxième secrétaire bilingue	6 800	7 500	8 300
Total personnel	198 600	243 000	267 300
Voyages	20 000	25 000	30 000
Formation - réunions	65 000	80 000	80 000
Matériel	12 000	12 000	12 000
Documentation	10 000	10 000	10 000
Divers	40 000	48 000	56 000
	345 600	420 000	455 300

SECTION II
chapitre 1 - Plan bleu (première phase)

	<u>1981</u>	<u>1982</u>	<u>1983</u>	<u>Total</u>
<u>synthèse G.C.</u>				
coordonnateur	30 000	30 000	30 000	90 000
membres (1/3 temps de base P-5)	87 000	87 000	87 000	261 000
temps complet (P-5 + frais)	98 000	98 000	98 000	294 000
assistance aux conférences	15 000	15 000	15 000	45 000
<u>experts et journées d'étude</u>				
réunions de synthèse (9 000 chacune)	72 000	72 000	72 000	216 000
6 séminaires - experts (10 personnes, voyage, indemnité de subsistance)	160 000	-	-	160 000
radiation, interprétation et services temporaires de secrétariat	172 000	-	-	172 000
séminaires, consultations, journées d'études, traduction, interprétation (8 en 1982, 6 en 1983)	-	212 000	198 000	410 000
4 experts (12 x 2 x 2 m/t P-4)	120 000	-	-	120 000
Voyage et indemnité de subsistance	48 000	-	-	48 000
documentation, publications	30 000	36 000	40 000	106 000
courrier, communications	30 000	30 000	20 000	80 000
réunions de points focaux	38 000	40 000	40 000	118 000
<u>Total</u>	<u>900 000 1/</u>	<u>620 000 2/</u>	<u>600 000 2/</u>	<u>2 120 000</u>

1/ Prévoir en outre 150 000 dollars pour le traitement des données.

2/ Prévoir en outre 150 000 dollars par an pour le calcul relatif à l'analyse des systèmes, la construction de scénarios et le traitement des données.

Chapitre 2 - Programme d'actions prioritaires

	<u>1981</u>	<u>1982</u>	<u>1983</u>
- Soutien au CAR/PAP			
1 fonctionnaire du programme P-2	6 m/m	12 m/m	12 m/m
- Groupe mixte PNUD/PNUE	25,0	40,0	40,0
(1 agent SG)	60,0	60,0	60,0
Total	85,0	100,0	100,0

Chapitre 3

Ressources biologiques de la mer

- - -

Chapitre 4

Gestion des ressources en eau

- - -

Etude du CAR/PAP sur le transport d'eau
douce par voie de mer

- 72,0 -

Chapitre 5

Sources d'énergie renouvelables

- - -

Chapitre 6

Etablissements humains
(voir UNEP/IG.23/INF.22)

175,0 70,0 150,0

Chapitre 7

Sols
(voir UNEP/IG.23/INF.22)

100,0 100,0 200,0

Chapitre 8

Tourisme

100,0 178,0 150,0

Le CAR/PAP et l'OMT préparent une documentation en vue de la phase préparatoire du projet. L'OMT devrait normalement être chargée en priorité de la phase principale.

Durée du projet : 24 mois

Chapitre 9

Aires spécialement protégées

Appui à un centre d'activités régionales

150,0 200,0 300,0

Annexe I

BUDGET DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Tableau récapitulatif

(en milliers de dollars EU)

	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et PNUE			
	1981	1982	1983	Total
<u>Section I</u>				
Chapitre 1 - Dépenses de coordination	691,0	782,2	818,9	2 292,1
Frais de transfert (maximum)	190,0	58,4	46,1	294,5
Chapitre 2 - Coût des réunions	200,0	216,0	232,6	648,6
Frais de transfert (maximum)	-	85,0	91,8	176,8
Chapitre 3 - MED POL : Surveillance continue et activités de soutien	504,0	681,0	561,0	1 746,0
Chapitre 4 - MED POL : Etudes relatives aux normes et aux critères	266,0	335,0	287,0	888,0
Chapitre 5 - MED POL : Recherche	224,0	355,0	387,0	966,0
Chapitre 6 - Centre régional de lutte contre la pollution par les hydro- carbures	345,6	420,0	455,3	1 220,9
 Total partiel de la Section I	 2 420,6	 2 932,6	 2 879,7	 8 232,9

	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et PNUE			
	1981	1982	1983	Total
<u>Section II</u>				
Chapitre 1 - Plan bleu	900,0	620,0	600,0	2 120,0
Chapitre 2 - Coordination du programme d'actions prioritaires	85,0	100,0	100,0	285,0
Chapitre 3 - Aquaculture	-	-	-	
Chapitre 4 - Ressources en eau	-	72,0	-	72,0
Chapitre 5 - Sources d'énergie	-	-	-	
Chapitre 6 - Etablissements humains	175,0	70,0	150,0	395,0
Chapitre 7 - Sols	100,0	100,0	200,0	400,0
Chapitre 8 - Tourisme	100,0	178,0	150,0	428,0
Chapitre 9 - Aires spécialement protégées	150,0	200,0	300,0	650,0
Total partiel de la Section II	1 510,0	1 340,0	1 500,0	4 350,0
TOTAL des coûts du programme Sections I et II	3 930,6	4 272,6	4 379,7	12 582,9
Après déduction de la contribution du PNUE	300,0	100,0	100,0	400,0
Total	3 630,6	4 172,6	4 279,7	12 082,9
TOTAL des coûts du programme, y compris 13 % de dépenses d'administration	4 102,6	4 715,0	4 836,0	13 653,6

Répartition des coûts du programme

Barème des contributions en pourcentage ^{1/}	1981	1982	1983
	(en dollars EU)		
Albanie	0,08	3 136	3 600
Algérie	0,80	31 360	36 000
Chypre	0,08	3 136	3 600
Egypte	0,64	25 088	28 800
Espagne	12,24	479 808	550 800
France	46,48	1 822 016	2 091 600
Grèce	2,80	109 760	126 000
Israël	1,84	72 128	82 800
Italie	27,04	1 059 968	1 216 800
Liban	0,24	9 408	10 800
Libye	1,28	50 176	57 600
Malte	0,08	3 136	3 600
Maroc	0,40	15 680	18 000
Monaco	0,08	3 136	3 600
Syrie	0,16	6 272	7 200
Tunisie	0,16	6 272	7 200
Turquie	2,40	94 080	108 000
Yougoslavie	3,20	125 440	144 000
Total	100,00	3 920 000	4 500 000
Communauté économique européenne	40 000	400 000	400 000

^{1/} UNEP/IG.14/9, annexe VIII.

Annexe II

DERNIERS RENSEIGNEMENTS RECUS DES PAYS D'ACCUEIL ENVISAGES

1. Comme il est dit au paragraphe 37 du document UNEP/IG.18/7, le secrétariat a demandé aux pays qui avaient manifesté le désir d'offrir un siège permanent à l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée de mettre à jour le rapport présenté en 1977 dans le document UNEP/IG.14/8.

2. En réponse à cette demande, il a reçu les renseignements ci-après :

Monaco (15 décembre 1980)

Le Gouvernement de la Principauté de Monaco entend remplir les engagements énoncés dans les documents susmentionnés. Toutefois, comme il est évident que les autorités monégasques ne sauraient laisser inoccupée pendant plusieurs mois la villa située sur le boulevard de Suisse, des locaux équivalents, dont l'emplacement ne peut encore être déterminé, seront mis à la disposition du Programme des Nations Unies pour l'environnement au cas où Monaco serait choisi comme siège de l'Unité de coordination.

L'Unité pourrait aussi utiliser les salles de conférence du nouveau "Centre de rencontres internationales" récemment rénové, dont l'inauguration aura lieu en juin 1981.

Espagne (8 janvier 1981)

Les autorités espagnoles ont confirmé leur offre de bureaux à Barcelone et elles ont invité le Coordonnateur à les visiter le 13 février 1981.

Quant aux dépenses que le Gouvernement espagnol prendrait à sa charge au cas où Barcelone serait choisi comme siège de l'Unité, elles seront au moins équivalentes à la contribution financière offerte par tout autre pays ayant proposé sa candidature.

Grèce (29 janvier 1981)

Le Gouvernement hellénique est disposé à mettre un immeuble à la disposition du secrétariat, conformément au paragraphe 16 du rapport UNEP/IG.14/8.

La cession de l'immeuble serait effectuée conformément aux modalités et conditions figurant aux paragraphes 17 et 18 du document UNEP/IG.14/8. Si un autre immeuble était choisi, la cession serait faite dans des conditions similaires.

Quand au paragraphe 19 du document UNEP/IG.14/8, à la suite de l'engagement pris par le Ministre adjoint de la coordination, M. Palaiokrassas, lors de la Conférence des Etats riverains de la Méditerranée, la contribution de la Grèce sera portée à l'équivalent en drachmes de 400 000 dollars E.U. par an afin de couvrir les dépenses administratives du secrétariat.

De plus, le Gouvernement hellénique serait prêt à verser une somme annuelle supplémentaire de 50 000 dollars E.U. au titre de l'assistance technique aux pays méditerranéens en développement.